



HAL
open science

De l'éducation populaire à la politique culturelle : un demi-siècle d'action culturelle en région

Philippe Poirrier

► **To cite this version:**

Philippe Poirrier. De l'éducation populaire à la politique culturelle : un demi-siècle d'action culturelle en région. Association bourguignonne culturelle. 60 ans.. Déjà!, ABC, pp.2-7, 2005. halshs-00132701

HAL Id: halshs-00132701

<https://shs.hal.science/halshs-00132701>

Submitted on 11 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Source : Philippe Poirrier, « De l'éducation populaire à la politique culturelle : un demi-siècle d'action culturelle en région » dans *Association bourguignonne culturelle. 60 ans... Déjà !*, Dijon, ABC, 2005, p. II-VII.

De l'éducation populaire à la politique culturelle Un demi-siècle d'action culturelle en région

« Un Français qui reviendrait après vingt-cinq ans d'éloignement serait stupéfait en observant la métamorphose du paysage culturel de la France, qu'il s'agisse de la réhabilitation — on pourrait même parler parfois de résurrection — ou de la construction de lieux de culture ». Le constat émane de Jacques Rigaud qui observe depuis près de trente ans la vie culturelle du pays¹. Nous nous proposons dans cette contribution d'éclairer les évolutions qui caractérisent un demi-siècle d'action culturelle en région. C'est dans ce cadre que l'histoire de l'ABC prend tout son sens².

Des Beaux-arts à l'Education populaire

Les collectivités locales n'ont pas attendu les premières mesures de décentralisation culturelle impulsées par l'Etat, essentiellement à partir des débuts de la IV^e République, pour intervenir dans les domaines culturels. La Révolution française voit la constitution à la fois des institutions municipales modernes et des premières institutions patrimoniales. Dans de nombreux domaines, les interventions municipales de l'après 1945 s'inscrivent dans la continuité avec l'entre-deux-guerres. Ainsi, dans les grandes villes de province, le théâtre lyrique demeure souvent au centre de la vie culturelle locale et bénéficie de la sollicitude financière des municipalités. Mais si le rayonnement culturel de la cité constitue bien un des facteurs explicites de légitimité de l'intervention municipale, c'est le paradigme de la démocratisation culturelle, définitivement légitimé au moment du Front populaire, et réactivé à la Libération, qui apparaît alors comme le fondement des politiques culturelles publiques. Les municipalités se contentent quelquefois, au-delà de la gestion du secteur patrimonial, de subventionner les grandes associations d'éducation populaire comme « Peuple et Culture » qui

¹ J. RIGAUD, *L'Exception culturelle*, Paris, Grasset, 1995.

font vivre dans un militantisme dynamique cet idéal démocratique, et tentent de concilier loisir, action et diffusion culturelle. « L'Association bourguignonne culturelle » participe de cette philosophie et supplée, à Dijon et dans d'autres villes bourguignonnes, à l'absence de politiques culturelles locales structurées et cohérentes. La riche programmation de l'association accueille, entre autres, les tournées des centres dramatiques nationaux qui incarnent alors le service public de la culture.

Les années soixante sont surtout marquées par l'émergence de nouvelles problématiques nourries de la notion d'équipement pour les jeunes. Dans un contexte de forte urbanisation et d'autonomisation de la jeunesse, les municipalités participent, puis prolongent l'effort initial mené par l'Etat dans les années 1958-1965 en faveur des équipements socioculturels.

A Dijon, l'ABC préconise la réalisation d'une structure type Maison de la Culture et propose à l'administration municipale trois projets successifs (1962, 1965 et 1968). Mais la philosophie générale de l'ABC ne correspond pas aux conceptions développées par André Malraux. La faible volonté de la municipalité Kir a également compté dans l'échec des négociations menées en 1962-1963 avec l'Etat. A la suite à cet échec, dès 1964, le ministère des Affaires culturelles, en s'appuyant sur le Théâtre de Bourgogne installé à Beaune depuis 1957, troupe permanente nationale depuis 1960, choisit Chalon-sur-Saône comme lieu de la future Maison de la Culture. Les effets seront sensibles pour la vie culturelle dijonnaise : l'absence d'un équipement polyvalent se fera longtemps sentir ; l'implantation du Centre dramatique dans la capitale bourguignonne sera retardée de plusieurs années.

L'essentiel reste bien, malgré les nombreuses crises qui seront pour beaucoup dans la pérennisation de la mauvaise image culturelle des élus locaux, l'intervention des municipalités dans des domaines qui pendant longtemps ressortissaient uniquement de l'offre privée. De fait, comme le souligne Raymond Labourie, alors que « l'Education populaire du XIXe siècle était satellisée autour de l'Etat républicain pour les laïques, de l'Eglise pour les catholiques », au cours des années soixante et soixante-dix par « l'importance des équipements et des interventions locales, l'animation socioculturelle se trouve satellisée autour de la

² P. POIRRIER, *L'Etat et la culture en France au XXe siècle*, Paris, Le Livre de Poche, 2000 et P. POIRRIER et J.-P. RIOUX (Dir.), *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La Documentation française, 2000.

municipalité »³. Si l'humanisme, l'éthique de l'engagement et de la responsabilité, la volonté de démocratisation perdurent plus ou moins, l'heure est à la restauration de la communication sociale au sein de la société urbaine plutôt qu'à la popularisation de la raison. L'animation, bientôt qualifiée de socioculturelle, est à la fois une version aseptisée de l'éducation populaire, qui efface les références politiques et religieuses, et une professionnalisation de celle-ci. En charge des équipements contrôlés par les municipalités, l'animation ouvre sur la territorialisation et le pluralisme culturel.

Pourtant, l'incompréhension demeure souvent vive entre le ministère des Affaires culturelles et les collectivités locales. Deux conceptions s'opposent que résument la tension entre une acception élitiste et une acception populaire de la culture ouverte aux courants issus de l'éducation populaire, entre la prédominance de la volonté centrale et l'expression des pratiques à la base. La prégnance du modèle impulsé par l'Etat sera lourd de conséquences pour les vingt années qui suivent la mise en place de la structure ministérielle en 1959 : équipement permettant la mise en œuvre de la philosophie esthétique de Malraux, au service d'une conception jacobine du service public, la Maison de la Culture laisse bien peu de place à la légitimité des maires en matière de politique culturelle. Enfin rappelons qu'à l'image de la décentralisation dramatique de la IV^e République, la question des maisons de la culture, pour centrale et exemplaire qu'elle soit dans les projets ministériels, ne concerne que quelques villes. Lorsque Malraux quitte le ministère en 1969, seules cinq fonctionnent : Amiens, Le Havre, Rennes, Bourges et Grenoble.

Le tournant des années 70 : une municipalisation de la culture

L'évolution du paysage politique national est pour beaucoup dans les nouvelles problématiques qui structurent les politiques culturelles des collectivités locales dès la fin des années soixante. Jusqu'alors, seul le PCF possédait un discours théorique cohérent, reformulé en 1966 lors du comité central d'Argenteuil : la culture « trésor accumulé des créations humaines » doit être partagée par tous. Par cette doctrine, le parti communiste privilégie fortement l'acte créateur. Surtout, le nouveau Parti socialiste issu du congrès d'Epinais (1971)

³ R. LABOURIE. « Education populaire et animation socio-culturelle », *Les Cahiers de l'Animation*. 1981.

se dote d'un projet culturel, d'un secrétariat national à l'action culturelle (1973), et lance une réflexion sur le rôle des municipalités. Le projet culturel socialiste demeure attaché à l'idéologie associative et aux vertus de la démocratie locale. Mais la pratique du pouvoir municipal infléchit ces propositions dès la fin des années soixante-dix. Les élections de 1977 marquent l'irruption des « politiques culturelles » sur l'agenda politique. Désormais, la culture est un enjeu qui compte sur la scène politique municipale. Cette indéniable politisation est contemporaine de la structuration du culturel dans les organigrammes municipaux. Amorcée dès les années soixante dans certaines villes, l'institutionnalisation se généralise : la création de délégations culturelles confiées à des adjoints, de commissions spécialisées et de services techniques confirment la réalité de ce secteur d'intervention municipale. Dijon n'échappe pas à cette conjoncture alors même que la municipalité de Robert Poujade vise, à partir de 1971, à mieux structurer la vie culturelle locale.

Une autre évolution s'affirme et contribue à fragiliser le rôle des associations d'éducation populaire : l'effacement de l'animation au profit de la création. La décennie 1965-1975 voit en effet le paradigme de la démocratisation culturelle contestée à la fois par les premières enquêtes sur les pratiques culturelles des Français, mais aussi pour des raisons idéologiques liées au contexte intellectuel postérieur à mai 1968. Sans s'effacer totalement, la Culture pour tous laisse la première place à la culture de tous et par tous : la démocratie culturelle.

Dans le même temps, le Ministère de la Culture réoriente sa position vis-à-vis des collectivités locales. Le Ministère Duhamel (1971-1973) amorce à la fois la lente mise en place des services déconcentrés de l'Etat et un partenariat avec les villes. Jacques Duhamel est le premier ministre des Affaires culturelles qui soit aussi un élu local à Dole, et un dirigeant politique de premier plan. Il reconnaît la réalité du volontarisme municipal. Les maisons de la culture, déjà ébranlées par mai 68, perdent leur caractère d'exemplarité. Le développement des Centres d'Action Culturels, équipements moins onéreux, conçus pour les villes moyennes et plus ouverts aux initiatives locales, ne connaîtra pas pour autant un immense succès. L'heure est au volontarisme municipal.

n° 34. p. 45-62.

La politique de contractualisation est réactivée par Michel Guy qui met en place à partir de 1974 un système de « chartes culturelles ». Cette initiative de l'Etat repose sur un postulat de départ : l'Etat ne peut traiter les problèmes culturels qu'en relais avec les collectivités locales car c'est à l'échelon local que les besoins culturels doivent être détectés, formulés et évalués. Vingt-six chartes sont ainsi signées entre 1975 et 1978. L'Etat met fin à cette procédure dès 1979 pour des raisons essentiellement budgétaires. Quant aux collectivités locales, surtout les villes, dont Dijon, elles y verront l'opportunité de nouveaux équipements et une garantie financière de l'Etat à moyen terme. Néanmoins, la phase de négociation a souvent permis aux collectivités locales de dresser un bilan et de mieux coordonner leur politique culturelle. L'Etat sélectif, caractéristique de la période Malraux, s'estompe et laisse peu à peu la place à un Etat partenaire. Une longue décennie Lang parachèvera cette évolution.

Les années 80 : une synergie entre l'Etat et les collectivités locales

Si les lois de décentralisation de 1982-1983 ne bouleversent pas la configuration juridique qui régit le champ des politiques culturelles des collectivités locales, la place désormais affirmée et légitimée des élus dans le paysage politique français permet un renforcement des politiques locales auquel le champ culturel n'échappe pas. En fait, plus que la décentralisation, c'est l'accroissement substantiel du budget culturel de l'Etat qui joue sur la scène locale d'une part en permettant un renforcement des Directions Régionales des affaires culturelles (DRAC) et d'autre part en faisant bénéficier les institutions et acteurs culturels de la manne financière de l'Etat. De plus, l'émergence des politiques culturelles régionales et la relance de la politique contractuelle par l'Etat ont généralisé les financements croisés et rendu plus complexe la gestion du paysage culturel local.

Les politiques culturelles municipales apparaissent dès lors comme reposant sur des actions multiples. Ces politiques s'apparentent souvent à un « jeu du catalogue » basé sur le caractère inflationniste du soutien à l'offre culturelle et ressemblent à un véritable mécénat public. La création redoublée de festivals dans les années quatre-vingt s'inscrit dans cette logique. De plus, la politique culturelle participe en bonne place aux politiques de communication des villes qui se développent alors. L'impact économique supposé et le

prestige culturel sont désormais clairement revendiqués par des élus qui se font décideurs dans un contexte de valorisation du développement local. La décennie voit les villes se doter, souvent avec l'aide de l'Etat et des autres collectivités territoriales, d'équipements culturels prestigieux. Rénovations ou constructions de musées, médiathèques, théâtres et auditoriums permettent de la sorte aux villes de renouer avec des projets architecturaux prestigieux souvent partie prenante d'opérations d'urbanisme. Les villes n'ont pas cessé de renforcer leur emprise sur la structure relative des dépenses culturelles publiques malgré l'accroissement sensible des dépenses de l'Etat.

A partir de la fin des années soixante, le monopole de fait de l'ABC sur une large part de la vie culturelle dijonnaise se trouve contesté. De plus, en 1976-1977 une crise sociale et financière fragilise l'association. La survie passe par la diminution du nombre des permanents et par une réduction des activités. Dès lors, l'émergence de nouveaux acteurs se fait contre l'Association Bourguignonne culturelle. En 1973, la création de Loisir-Action casse le monopole de diffusion. Dans le domaine théâtral, la décennie soixante-dix voit se multiplier les troupes amateurs. Mais surtout, à partir de 1974, le Théâtre de Bourgogne dirigé par Michel Humbert engage une politique d'implantation à Dijon. En 1980, le Nouveau Théâtre de Bourgogne s'installe définitivement dans la capitale bourguignonne. L'installation de la troupe, Centre Dramatique national depuis 1968, révolutionne le paysage théâtral local et entraîne la création de troupes amateurs dont certaines intégreront le réseau professionnel. Quant au lyrique, il poursuit sa programmation traditionnelle, s'appuie sur un public fidèle et connaît une certaine embellie au début des années quatre-vingt-dix. En 1988-1989, l'ABC se donne une structure professionnalisée, et obtient un fort soutien municipal. Si la philosophie fondatrice de l'association perdure, son rôle de diffuseur est redoublé par une politique de collaboration avec les autres institutions culturelles locales et un soutien à la création. La coproduction des festivals Art Danse et Théâtre en mai traduit ce tournant qui marque les années 90.

Mais dès la fin des années quatre-vingt, le poids de plus en plus sensible de la crise économique, les difficultés financières qui marquent les budgets des villes ne sont pas sans susciter une certaine remise en cause du volontarisme municipal dans les domaines culturels. De plus, le bon fonctionnement du partenariat a été remis en cause par l'attitude de l'Etat. La

faible croissance de son budget culturel, le poids croissant des grands travaux parisiens, la pratique des « collectifs budgétaires » ont contribué à fragiliser la position de l'Etat. Le renforcement de la déconcentration, très net au cours des années 90, alimente aussi un sentiment de désenchantement. Certains acteurs culturels, notamment dans le spectacle vivant, perçoivent la déconcentration comme une dilution des politiques nationales de la culture.

Les politiques culturelles des collectivités territoriales marquent profondément la scène culturelle locale. Bien qu'étroitement liées aux normes et aux financements étatiques, ces politiques doivent beaucoup au volontarisme propre des collectivités. Dans bien des cas, c'est l'histoire de la cité et de ses acteurs politiques et culturels qui permet de rendre intelligible la situation actuelle. Cette politique de l'offre fait de la municipalité l'acteur clef qui conditionne les modalités de la vie culturelle. Le renforcement politique des collectivités locales, la montée en puissance de la filière culturelle territoriale, la professionnalisation des acteurs culturels, l'existence d'universités en région, la démocratisation sociologique des compétences ont incontestablement changé la donne. La demande sociale est grande : culture et loisirs occupent une place centrale dans la société du temps libre.

Philippe Poirrier

Université de Bourgogne